

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAGLOIRE**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Magloire, tenue le lundi 9 janvier 2023, à 19h00, à la salle municipale et à laquelle étaient présents :

Siège #2 - Gino Tanguay  
Siège #3 - Martine Rouillard  
Siège #4 - Marie-Hélène Ménard  
Siège #5 - Samuel Larochelle  
Siège #6 - Étienne Ménard

Est/sont absents:  
Siège #1 - Anne-Marie Beaudry

La séance est présidée par son honneur le maire, M. Daniel Thibault, et Mme Nancy Blanchard, directrice générale, assure le secrétariat.

**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après la constatation du quorum, la mairesse déclare la séance ouverte à 19h00.

01-01-23

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
  - 3.1 - Séance ordinaire du 5 décembre 2022
  - 3.2 - Séance extraordinaire du 29 décembre 2022 Adoption du budget
  - 3.3 - Séance extraordinaire du 29 décembre 2022 plan triennal d'immobilisation 2023-2025
- 4 - FINANCES
  - 4.1 - Approbation des comptes à payer
- 5 - ADMINISTRATION
  - 5.1 - Rapport budgétaire
  - 5.2 - Interventions du maire & conseillers responsables de différents dossiers
  - 5.3 - Fonds réservés 2022
  - 5.4 - Fonds réservés sécurité incendie
  - 5.5 - Dépôt du Rapport BiblioQualité du réseau biblio pour la bibliothèque Kilitou
  - 5.6 - Fondation école des Appalaches - Campagne de financement
  - 5.7 - Arrosage de Fleurs - Soumissions
  - 5.8 - Québec municipal - Abonnement
  - 5.9 - Escouade canine - Rapport mensuel novembre 2022
  - 5.10 - Vente pour non-paiement de taxes 2022
  - 5.11 - SQ - Priorités municipales
  - 5.12 - Renouvellement d'adhésion à la FQM
- 6 - VOIRIE
  - 6.1 - Demande de soumissions pour gravier 2023
- 7 - RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT
  - 7.1 - Rapport sur la gestion de l'eau 2021
  - 7.2 - Soumission pour le débitmètre
- 8 - SERVICE DE SÉCURITÉ D'INCENDIE
- 9 - COMITÉ ET LOISIRS
  - 9.1 - animateurs aux loisirs
- 10 - LÉGISLATION
  - 10.1 - Adoption du règlement 362-22 règlement décrétant le taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'année financière 2023 ainsi que les conditions de leur perception & tarif pour travaux sur les cours d'eau municipaux
- 11 - CORRESPONDANCE
- 12 - VARIA
- 13 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 14 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Étienne Ménard,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,  
D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

### **3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**02-01-23**

#### **3.1 - Séance ordinaire du 5 décembre 2022**

Copie du procès-verbal de cette séance a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par Marie-Hélène Ménard,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,  
QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2022 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

**03-01-23**

#### **3.2 - Séance extraordinaire du 29 décembre 2022 Adoption du budget**

Copie du procès-verbal de cette séance a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par Martine Rouillard,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,  
QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 décembre 2022 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

**04-01-23**

#### **3.3 - Séance extraordinaire du 29 décembre 2022 plan triennal d'immobilisation 2023-2025**

Copie du procès-verbal de cette séance a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par Samuel Larochelle,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,  
QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 décembre 2022 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

### **4 - FINANCES**

**05-01-23**

#### **4.1 - Approbation des comptes à payer**

Il est proposé par Martine Rouillard,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** les comptes à payer d'un montant de 235 555,06 \$ pour le mois de décembre 2022 et un montant de 82 842,87 \$ pour janvier 2023 sont acceptés et payés, étant donné que les crédits nécessaires sont disponibles pour les acquitter.

ADOPTÉE

#### **Certificat de disponibilité de crédits**

Je, soussignée, Nancy Blanchard, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours, ou au

surplus accumulé pour les dépenses autorisées par le conseil municipal.

---

Nancy Blanchard  
Directrice générale

## **5 - ADMINISTRATION**

### **5.1 - Rapport budgétaire**

Le rapport budgétaire avec comparatif annuel pour le mois de décembre 2022 est remis à chaque membre du conseil municipal.

### **5.2 - Interventions du maire & conseillers responsables de différents dossiers**

**06-01-23**

#### **5.3 - Fonds réservés 2022**

Il est proposé par Gino Tanguay,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE TRANSFÉRER les fonds non utilisés de 2022 de la bibliothèque dans un fond réservé pour la bibliothèque pour 2023. Le montant est de 4 835\$.

DE PLACER le don du festival de 5 000\$ pour les loisirs dans le fond réservé pour les loisirs.

DE TRANSFÉRER un montant de 1 000\$ dans le fond réservé pour la fête nationale.

ADOPTÉE

**07-01-23**

#### **5.4 - Fonds réservés sécurité incendie**

Il est proposé par Martine Rouillard,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE PRENDRE 10 115\$ dans le fond réservé pour la sécurité incendie pour rembourser la construction d'une borne sèche en 2022 dans le rang St-Cyrille.

ADOPTÉE

#### **5.5 - Dépôt du Rapport BiblioQualité du réseau biblio pour la bibliothèque Kilitou**

IL y a eu dépôt du rapport BiblioQualité de la bibliothèque kilitou.

**08-01-23**

#### **5.6 - Fondation école des Appalaches - Campagne de financement**

Il est proposé par Marie-Hélène Ménard,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE REMETTRE un montant de 100 \$ à la fondation pour leur campagne de financement.

ADOPTÉE

**09-01-23**

#### **5.7 - Arrosage de Fleurs - Soumissions**

**Le conseiller Samuel Larochelle se retire de la discussion et prise de décision en raison de conflit d'intérêts.**

Il est proposé par Étienne Ménard,

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE DONNER le contrat d'arrosage de fleurs pour l'été 2023 à Daniel Maurice pour un montant de 5 400\$ pour la saison. Le versement se fera en 4 versements de 1350 \$. Les paiements se feront du mois de juillet au mois d'octobre.

ADOPTÉE

10-01-23

**5.8 - Québec municipal - Abonnement**

Il est proposé par Gino Tanguay,

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE PROCÉDER à l'abonnement à Québec municipal au coût de 92.50 \$ avant taxes pour l'année 2023.

ADOPTÉE

**5.9 - Escouade canine - Rapport mensuel novembre 2022**

Dépôt du rapport mensuel de l'escouade canine.

11-01-23

**5.10 - Vente pour non-paiement de taxes 2022**

ATTENDU QUE la liste des arriérés de taxes avec le montant que chacun doit a été remise aux membres du conseil municipal;

ATTENDU QUE chacun a reçu une lettre datée du 15 novembre dernier leur demandant de payer le montant dû ou de venir prendre un arrangement à la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Martine Rouillard,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents;

D'ACCEPTER la liste d'arrérages de taxes présentée;

D'ENVOYER une lettre recommandée à chaque propriétaire ayant un compte de taxes en arrérages en leur indiquant qu'ils ont jusqu'au 15 février prochain pour payer les années 2021-2022 au complet. Sinon, leur dossier sera transféré à la MRC des Etchemins après cette date.

ADOPTÉE

**5.11 - SQ - Priorités municipales**

Les conseillers ont décidé des priorités locales pour l'année 2023-2024.

1. La vitesse
2. faire respecter les 2 sens uniques
3. Surveillance dans la rue de l'école
4. Stationnement hivernal dans les rues (interdit entre 23h et 7h du 1er novembre au 15 avril)

12-01-23

**5.12 - Renouvellement d'adhésion à la FQM**

Il est proposé par Samuel Larochelle,

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE RENOUVELLER l'adhésion à la fédération Québécoise des Municipalités pour l'année 2023 au montant de 1223,83\$

ADOPTÉE

## **6 - VOIRIE**

**13-01-23**

### **6.1 - Demande de soumissions pour gravier 2023**

Il est proposé par Gino Tanguay,

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE DEMANDER aux entrepreneurs des prix pour 100 voyages de gravier pour mettre dans les rangs pour l'été 2023.

ADOPTÉE

## **7 - RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT**

**14-01-23**

### **7.1 - Rapport sur la gestion de l'eau 2021**

Il est proposé par Étienne Ménard,

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'ACCEPTER le rapport 2021 sur la gestion de l'eau potable.

ADOPTÉE

**15-01-23**

### **7.2 - Soumission pour le débitmètre**

Il est proposé par Gino Tanguay,

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'ACCEPTER la soumission de SMeau expert pour le débitmètre magnétique. La municipalité va ajouter la dépense à sa programmation de la TECQ pour l'inclure dans les dépenses. Le montant est de 5 515,75\$ avant taxes.

ADOPTÉE

## **8 - SERVICE DE SÉCURITÉ D'INCENDIE**

## **9 - COMITÉ ET LOISIRS**

**16-01-23**

### **9.1 - animateurs aux loisirs**

Il est proposé par Marie-Hélène Ménard,

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'ENGAGER Lucas Beaulieu et Kelly-Ann Turgeon comme animateurs aux loisirs pour la saison hivernale 2022-2023 au taux de 14,75\$/heure.

ADOPTÉE

## **10 - LÉGISLATION**

**17-01-23**

### **10.1 - Adoption du règlement 362-22 règlement décrétant le taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'année financière 2023 ainsi que les conditions de leur perception & tarif pour travaux sur les cours d'eau municipaux**

ATTENDU QU' UN avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 5 décembre 2022.

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé à la séance du 5 décembre 2022.

Il est proposé par Martine Rouillard,

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;  
QUE le règlement # 362-22 règlement décrétant le taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'année financière 2023 ainsi que les conditions de leur perception & tarif pour travaux sur les cours d'eau municipaux soit adopté. Une copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Le maire et les conseillers déclarent avoir lu ledit règlement.

ADOPTÉE

**11 - CORRESPONDANCE**

**12 - VARIA**

**13 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

M. le maire invite les personnes présentes à la période de questions.

**18-01-23**

**14 - LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Martine Rouillard,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,  
QUE la séance soit levée à 19h43.

ADOPTÉE

Je, soussigné, Daniel Thibault, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
M. Daniel Thibault  
Maire

\_\_\_\_\_  
Mme Nancy Blanchard  
Directrice générale